VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE URBANISME

N° 100/26

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, R 2122-8 et R.2122-10,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R423-42,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°10/25 du 24 mars 2025 donnant délégations de signature à M Deval, responsable urbanisme,
Considérant que, dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner plusieurs délégations de signature au responsable urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est donné, sous ma surveillance et responsabilité, délégation de signature à Monsieur Nicolas DEVAL, responsable du service urbanisme, pour :

- Accuser réception des demandes d'autorisation d'urbanisme et pièces complémentaires
- Procéder aux notifications des délais d'instruction et demandes de pièces complémentaires
- Consulter les personnes publiques, services ou commissions intéressées par les projets des pétitionnaires
- Répondre aux demandes d'information des notaires

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'agent et publié sur le site de la commune. Ampliation adressée au Comptable de la collectivité ainsi qu'au service de contrôle de légalité de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°10/25 du 24 mars 2025 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 25 mars 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
après télétransmission le 27/03/26
publication le 27/03/26

Notifié le :

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260325-ARR_100_26-